

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION LA FEHAP DÉGAGE DEUX GRANDES PRIORITÉS : L'ÉGAL ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS & LA PRÉVENTION

La Fehap, fédération de référence du secteur privé solidaire, contribue activement aux chantiers Santé et Bien-Vieillir lancés dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR). À travers ses délégations régionales, elle participe aux ateliers organisés sur l'ensemble du territoire pour porter les spécificités du secteur et les idées qu'elle souhaite voir aboutir pour co-fonder le système de santé de demain.

BIEN VIEILLIR : PRÉPARER SA VIEILLESSE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Bien vieillir, ça se prépare jeune ! La Fehap fait de la prévention une des priorités du CNR Bien-Vieillir. L'objectif poursuivi est l'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé et la prévention de la perte d'autonomie. Le premier levier proposé par la Fehap est financier, avec la pérennisation d'une enveloppe "prévention" dans les financements ou encore l'élargissement du champ des bénéficiaires des aides pour l'adaptation du logement.

La seconde priorité est d'adapter les mesures de prévention en fonction des publics et notamment les plus fragiles comme les personnes en situation de handicap ou les personnes précaires. La fédération porte le développement d'une logique "d'aller-vers" pour les publics les plus fragiles afin de détecter et de suivre d'éventuelles pathologies ainsi que pour préserver l'autonomie.

La prévention doit également irriguer les politiques publiques de l'autonomie pour aider les personnes âgées à préserver leur autonomie restante. La Fehap agit pour la reconnaissance et l'amélioration de l'accès à l'activité physique adaptée.

Outre cette proposition, la Fehap a défini trois autres priorités : le lien



© FEHAP

social et la citoyenneté, les métiers et l'organisation sur le territoire de l'offre et des services.

SANTÉ : POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES TERRITOIRES, L'ADAPTATION DES RÈGLES AU CAS PAR CAS

La réglementation dans le secteur de la santé ne permet pas un accès égal aux soins sur le territoire. Pour autant, la crise sanitaire a montré la capacité d'adaptation des acteurs pour répondre aux besoins en soins. Par exemple, l'élargissement des personnels de santé habilités à vacciner en a amélioré l'accès.

La Fehap propose d'adapter les règles aux circonstances de chaque territoire. Concrètement, la Fehap propose la définition d'objectifs clairs pour chaque territoire, en matière d'accès aux soins ou encore de prévention, puis de laisser les acteurs sur le terrain organiser une réponse adaptée en

fonction des ressources humaines et financières disponibles.

Parmi les mesures qui pourraient être mises en place dans ce cadre, la Fehap demande une visibilité pluriannuelle des financements ainsi que la possibilité pour les agences régionales de santé (ARS) de pouvoir disposer de nouvelles formes d'incitations financières pour organiser la meilleure réponse possible en fonction des moyens disponibles. La fédération propose également de réviser le dispositif des règles d'autorisation, qui fonctionne trop en silo par établissement, pour l'élargir à un exercice partagé, afin de maintenir l'offre de soins pour répondre aux besoins des territoires.

La fédération défend trois autres priorités : la refondation du service public de santé, la mise en place d'un référent santé et la relance de la dynamique "Ma Santé 2022". ■